



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-134

Attribution de subventions - Budget principal - Exercice 2026 (Finances)

7.1

Rapporteur : André HOMPS

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Votants	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMEN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Youssef LAMRINI

Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

Je vous sou mets les subventions de fonctionnement complémentaires proposées pour 2026 au profit de diverses associations dont vous trouverez le détail ci-après :

NOM	MONTANT
ADOCCE28 CS ELEMENTAIRE HELENE BOUCHER	1 704 €
ADOCCE 28 ECOLE PAUL BERT	2 209 €
ADOCCE 28 CS PIERRE MENDES France	1 320 €
ADOCCE 28 CS MICHELET 2 DREUX	500 €
ADOCCE 28 CS JEAN ZAY	1 702 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE	800 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS ARMAND	800 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE COURTOIS	800 €

Par ailleurs, chaque association bénéficiant de financements publics doit signer le contrat d'engagement républicain conformément aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, pris en application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

Vu l'avis de la commission ressources et administration,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de André HOMPS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 2 abstentions (Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK),


- Adopte la liste des subventions de fonctionnement complémentaires proposées pour 2026 au profit de diverses associations telle qu'indiquée ci-dessus.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.


La secrétaire de séance
Marie-Françoise SCAVENNEC


Le Maire,
Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260625-DEL2026-134-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com